

Relations avec les communes - Toujours plus de services pour les communes de notre agglomération

Madame, Monsieur,

- La Communauté Urbaine de Dunkerque conventionne pour le compte des communes avec l'éco-organisme CITEO afin de lutter contre les déchets abandonnés.

La lutte contre les déchets abandonnés dans l'espace public est une compétence communale, au titre de la propreté urbaine. Néanmoins, l'éco-organisme Citéo en charge nationalement de l'organisation du tri et du recyclage des emballages ménagers, propose une majoration des financements pour la prise en charge des coûts de nettoyage de ces déchets et d'actions de communication si l'ensemble des collectivités d'un territoire s'engage à mener des démarches, coordonné par l'EPCI. C'est l'enjeu de la délibération prise en ce mois de décembre. Elle s'accompagne d'une convention qui vient compléter les nombreuses actions de réduction et de valorisation des déchets portés par notre agglomération.

- 9 communes de l'agglomération bénéficiaires d'un service commun "énergie"

L'efficacité énergétique des bâtiments publics est l'une des priorités des collectivités. La transition écologique et l'inflation induisent une recherche renforcée d'économies d'énergie via un meilleur suivi des consommations, de la rénovation batimentaires ou encore la diversification des sources d'approvisionnement avec l'introduction d'énergies renouvelables ou bas carbone.

Ceci nécessite des compétences rares, d'où le souhait de pouvoir partager cette expertise à l'échelle de l'agglomération. Ainsi, 9 communes de l'agglomération ainsi que la Communauté urbaine ont souhaité constituer un service commun sur ces questions, à compter du 1er janvier 2024 (Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle la Grande, Craywick, Dunkerque, Grande Synthe, Grand Fort Philippe, Spycker et Teteghem-Coudekerque Village).

En vous souhaitant bonne réception.

Ville de Dunkerque